Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230405-BP_2023-BF

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne

☆☆☆☆☆☆☆☆

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 27 juillet 2022 et après avis du comptable public en date du 17 juin 2022 a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

Le budget primitif de la Commune voté le 05 avril 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il doit être voté en équilibre et doit dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer les dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer les dépenses d'investissement.

☆☆☆☆☆☆☆☆

1. Fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, à l'enfouissement des lignes télécom, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 497 993,00 € soit 32,55 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 418 470,00 € (salaires et charges y compris prime d'inflation) : la masse salariale représente 27,35 % des dépenses de fonctionnement (418 470,00 / 1 529 583,00 * 100)

Titulaires	**Au 1er janvier 2022**	**Au 1er janvier 2023**
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C	1 adjoint adm PP 2è cl TNC	1 adjoint adm PP 2è cl TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animat. PP 2ècl TNC	1 adjoint d'animat. PP 2ècl TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	1 adjoint technique TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	2 adjoints techniques PP 2è cl TC	1 adjoint technique PP 2è cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PCP 2ème cl TNC	1 ATSEM PCP 2ème cl TNC
Catégorie C		1 ATSEM PCP 2ème cl TC
Non Titulaires	**Au 1er janvier 2022**	**Au 1er janvier 2023**
Contrats aidés CUI CAE / CEC	3	4

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est estimé à 97 227,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, des droits d'utilisation de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 6,35 % des dépenses de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230405-BP_2023-BF

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 9 700,00 €. Les [illegible] 0,63 % des dépenses de fonctionnement.

Des charges exceptionnelles (titres annulés) d'un montant de 2 000,00 € représentent 0,13 % des dépenses de fonctionnement. Les dotations aux amortissements d'un montant de 14 130,00 € représentent 0,92 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2022 d'un montant de 696 193,87 €.

Recettes de fonctionnement	
Produits des services	48 524,00 €
Impôts et taxes	11 295,00 €
Fiscalité locale	298 971,00 €
Dotations et participations	326 460,00 €
Autres produits de gestion courante	122 986,00 €
Atténuations de charges	25 150,00 €
Produits financiers	3,13 €
Résultats reportés	696 193,87 €
Total des recettes de fonctionnement	**1 529 583,00€**
Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	497 993,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	418 470,00 €
Autres charges de gestion courante	97 227,00 €
Charges financières	9 700,00 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Dotation Amortissements et provisions	14 130,00 €
Virement à la section d'investissement	490 063,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**1 529 583,00€**

Le conseil municipal adopte les taux d'imposition de la taxe d'habitation (13,27 %), du foncier bâti (44,47 %) et du foncier non bâti (93,37 %).

Le budget 2023 s'équilibre 1 529 583,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2. Investissement

Au 31 décembre 2022, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 120 000,00 € sont reportés au budget primitif 2023, à savoir : 11 000,00 € pour les matériels, mobiliers ou autres, 5 000,00 € pour la salle de la Briqueterie, 12 000,00 € pour des travaux de voirie communale 2021, 5 000,00 € pour les travaux sur le bâtiment de la gendarmerie, 12 000,00 € pour les travaux de la rénovation de la salle du 1er étage de la Mairie, 43 000,00 € pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la Mairie, 30 000,00 € pour des participation aux travaux d'éclairage public et 2 000,00 € pour l'acquisition de terrains.

En 2023, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Divers matériels (mobilier, informatique, ...)
- Travaux de voirie communale 2021 (fin des travaux),
- Travaux d'éclairage public à Heurs et LED,
- Travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie,

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230405-BP_2023-BF

- Travaux de mise en accessibilité sur le bâtiment de la Mairie
- Aménagement du carrefour sur la RD 997 (Rue des Lucioles – Rue de l'Octroi)
- Etude pour les travaux d'améliorations énergétiques sur le bâtiment de l'École Primaire)
- Participations aux travaux d'éclairage public à Heurs, Lardiallet, Lachamp (Tranche 1), LED dans le Bourg, LED à la Briqueterie et horloges connectées),
- Ralentisseur au niveau de l'École Primaire,
- Balayeuse pour les services techniques.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 490 063,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).
Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 48 271,00 € (43 215,00 € pour les travaux de piste forestière du Best aux Martinanches, 3 300,00 pour les travaux de voirie communale 2021 et 1 756,00 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux Telecom à Lardiallet) sont à reporter au budget primitif 2023.

Un solde d'exécution positif de 28 208,01 € doit être reporté.

Recettes d'investissement	
Subventions d'équipement (dont 48 271,00 € de restes à réaliser)	205 114,00 €
- *Subvention État* : Accessibilité mairie : 3 332,00 € ➔ **soit 3 332,00 €** - *Subvention DETR* : Accessibilité Mairie : 87 570,00 € ➔ **soit 87 570,00 €** - *Subvention DSIL* : Accessibilité Mairie : 58 380,00 € ➔ **soit 58 380,00 €** - *Subvention Département :* Enfouissement des réseaux Telecom : 4 642,00 € (dont 1 756,00 € de restes à réaliser), Voirie communale 2021 : 6 235,00 € (dont 3 300,00 € de restes à réaliser), Piste forestière : 43 215,00 € (dont 43 215,00 € de restes à réaliser), Immeuble Gisèle LEGROS : 1 740,00 € ➔ **soit 55 832,00 €**	
Opérations réelles : FCTVA, TA	15 495,00 €
Affectation C / 1068	43 520,99 €
Amortissements	14 130,00 €
Opérations patrimoniales	149 962,00 €
Virement de la section de fonctionnement	490 063,00 €
Résultat reporté	28 208,01€
Total des recettes d'investissement	**946 493,00€**
Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles ***(dont 23 000,00 € de restes à réaliser)***	55 400,00 €
Accessibilité Mairie : Frais d'études : 23 000,00 € (dont 23 000,00 € de restes à réaliser), Travaux d'améliorations énergétiques à l'École Primaire : 32 400,00 €	
Immobilisations corporelles ***(dont 22 500,00 € de restes à réaliser)***	106 500,00 €
Autres matériels Incendie : 6 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Matériels de bureau et informatique : 8 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Mobilier : 3 000,00 € (dont 1 000,00 € de restes à réaliser), Autres : 10 000,00 € (dont 4 000,00 € de restes à réaliser), Briqueterie : 12 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Voirie communale 2021 (Terrain) : 1 500,00 € (dont 1 500,00 € de restes à réaliser), Gendarmerie : 5 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Carrefour rue des Lucioles - rue de l'Octroi : 61 000,00 €	
Immobilisations en cours ***(dont 42 500,00 € de restes à réaliser)***	459 500,00 €
Voirie communale 2021 : 10 500,00 € (dont 10 500,00 € de restes à réaliser), Travaux à la Gendarmerie : 90 000,00 €, Rénovation salle du 1er étage Immeuble LEGROS : 12 000,00 € (dont 12 000,00 € de restes à réaliser), Accessibilité Mairie : 347 000,00 € (dont 20 000,00 € de restes à réaliser),	
Dépenses financières C / 1641	14 000,00 €
Opérations patrimoniales	149 962,00 €
Autres établissements publics	14 331,00 €
ONA ***(dont 32 000,00 € de restes à réaliser)*** : Participations SIEG le Crohet, Lardiallet, Heurs, Lachamp (Tranche 1), LED bourg, LED Briqueterie et horloges connectées : 111 800,00 € (dont 30 000,00 € de restes à réaliser), Terrains DEJOUX : 2 000,00 € (dont 2 000,00 € de restes à réaliser), Ralentisseur Mairie : 23 000,00 €, Balayeuse : 10 000,00 €	146 800,00 €
Total des dépenses d'investissement	**946 493,00€**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230405-BP_2023-BF

Le budget 2023 s'équilibre à 946 493,00 € en dépenses et recettes d'investissement. Il est établi sans avoir recours à l'emprunt.

Le présent budget tel qu'il est présenté est adopté. Présents : **09**, Contre : **00** Abstention : **00** Pour : **09 + 02 procurations.**

Le conseil municipal décide également de déroger à la règle du prorata-temporis pour les subventions versées et ainsi amortir les comptes 204 par année pleine. Il autorise également Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 (concernant la dette bancaire uniquement) est de 216 597,23 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit 216 597,23 / 563 = 384,71 € par habitant.

MAIRIE DE ST-DIER-D'AUVERGNE 63 (Puy-de-Dôme)

Le Maire
Nathalie SESSA